

Demande d'admission et règlement d'application des cotisations

Membre actif et actif couple.

- Est considéré comme membre actif tout homme ou femme âgé de 25 ans et plus au 1^{er} juillet de la saison qui va débiter
- Le membre actif ainsi que les membres actifs couple paient une cotisation annuelle dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.

Membre actif étudiant.

- Est considéré comme membre actif étudiant tout homme ou femme âgé de 20 ans à 25 ans au 30 juin de la saison qui va débiter. Le membre actif étudiant paie une cotisation annuelle dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.

Junior.

- Le junior au sens de l'art. 1.2 du Règlement des championnats de la relève de la SwissCurling Association (ne pas avoir 20 ans révolus au 30 juin de la saison qui débute) bénéficie d'une cotisation réduite dont le montant est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.
- Lorsqu'un junior atteint l'âge requis, il peut devenir membre actif pour autant que sa candidature ait été agréée par l'assemblée générale du CCM.

Membre passif.

- Le membre passif paie une cotisation réduite, dont le montant respectif est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.

Demande d'admission.

- Au sens de l'art. 4§1 des statuts du CCM, la demande d'admission doit être présentée par écrit au comité et appuyée par un parrain membre du club.
- Au sens de l'art. 4§2 des statuts du CCM, la proposition d'admission est soumise à l'acceptation de l'assemblée générale de la saison en cours.
- Au sens de l'art. 8§4 des statuts du CCM, une finance d'entrée est perçue lors de l'adhésion d'un membre actif. Ce montant unique est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CCM.
- Toute demande d'admission est possible en cours de saison.
Exemple : les participants aux initiations du début de saison et qui désirent incorporer le club dès le stage de formation terminé; dans ce cas, la cotisation sera calculée prorata temporis.

Cotisation.

- La cotisation est due en début de saison; elle doit être payée dans le délai figurant sur la facture.
- Ne pas participer aux divers tournois et manifestations du club, ne dispense nullement du paiement de la cotisation de membre actif.
- En cas de non-paiement dans les délais, le membre pourra être « suspendu » par le comité jusqu'au règlement de la dette.

Licence de la SwissCurling Association.

- La licence de membre de la SCA est obligatoire pour tous les membres actifs et juniors.

Vestiaire.

- La location annuelle d'armoire est facturée en plus de la cotisation.

Clé d'entrée au club.

- Sur demande, le membre a la possibilité moyennant un dépôt de CHF 50.- de posséder une clé d'entrée au club.

Modification du statut de membre actif en membre passif.

- Cette demande doit impérativement se faire avant le 15 août de la saison en cours. Passé cette date, en plus de la cotisation de membre passif, le comité peut demander au membre de s'acquitter de sa licence de la SCA ainsi que de sa participation aux loyers de la halle si celles-ci ont déjà été payées par le club.

Démission.

- Au sens de l'art. 6§1 des statuts du CCM, la démission doit être parvenue par écrit au comité avant le 15 août pour la saison en cours.

	Cotisation	Inclus Licence SCA obligatoire	Total
Membre actif	550.-	oui	550.-
Couple actif	900.-	oui	900.-
Actif étudiant	300.-	oui	300.-
Junior	150.-	oui	150.-
Junior sans licence	70.-	non (licence dans un autre club)	70.-
Membre honoraire-joueur	250.-	oui	250.-
Membre honoraire	0.-	non	0.-
Membre d'honneur	0.-	oui	0.-
Membre passif	100.-	non	100.-
Membre junior passif	0.-	non	0.-
Finance d'entrée		200.-	
Initiation du lundi		30.- / séance	
Armoire des vestiaires		45.- / an	

Demande d'admission au Curling Club de Morges

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° postal :

Lieu :

Tél. privé :

Portable :

Adresse e-mail :

J'ai déjà joué du curling :

Si vous n'avez jamais pratiqué le curling, vous devez obligatoirement passer par les initiations.

Le soussigné confirme qu'il a bien pris connaissance du règlement d'application des cotisations du Curling Club de Morges.

Nom du parrain :

vous avez jusqu'à l'assemblée générale pour trouver votre parrainage

Date :

Signature :

Bulletin à retourner au :

**Curling Club Morges
1110 Morges
info@ccmorges.ch**